

## Communiqué

# Aux lauréats de concours 2011

### **FO demande des garanties pour les stagiaires 2011 : Impossible de faire une rentrée dans les mêmes conditions que celles imposées aux stagiaires 2010.**

FO à sa demande a été reçue en audience par la DGRH et la DGESCO le 28 juin 2011 pour exiger des garanties.

Compte tenu de la rentrée anticipée des stagiaires, Force Ouvrière a insisté sur les frais que doivent engager les stagiaires dès avant la rentrée. La DGRH s'est engagée à étudier cette question pour trouver des solutions financières. A notre demande le caractère non obligatoire de ces journées a été réaffirmé.

Cependant, pour Force Ouvrière, les conditions d'accueil et de formation des lauréats 2011 (BO du 19 mai 2011) institutionnalisent l'entrée directe dans les classes du primaire, du secondaire, sur des temps pleins. La formation, réduite à une peau de chagrin, se déroule, lorsqu'elle a lieu, en plus du temps de présence devant élèves.

La DGRH a reconnu que la modification des affectations, à savoir sur des postes complets, était liée à la situation objective. Dans le 1<sup>er</sup> degré la résorption des surnombres ne permet plus les doublettes. Dans le second degré, le manque de postes dans chaque académie conduit à affecter sur des temps pleins.

C'est pourquoi la DGRH ne peut faire une circulaire de préconisation pour qu'il soit évité aux stagiaires une affectation dans les établissements ECLAIR, difficiles, sensibles, les CM2, les classes à examen. L'encadrement des stagiaires sera fait le premier mois, aux recteurs d'adapter leur dispositif.

FO, reçue le même jour auprès du conseiller social du ministre, a renouvelé sa demande que les lauréats de concours ne soient pas affectés sur des établissements ECLAIR.

Force Ouvrière a demandé qu'au moins « un regard attentif et bienveillant » soit accordé aux stagiaires actuels en difficulté pour leur titularisation. Le ministère s'y est engagé.

En 2010 comme en 2011 les stagiaires doivent exercer sur un temps plein, se former, réussir leur M2. Aussi Force Ouvrière a-t-elle demandé que le M2 non obtenu au 1<sup>er</sup> septembre n'empêche pas la titularisation. Reconnaisant les difficultés des stagiaires, la DGRH s'est engagée à poursuivre la réflexion en cours pour fixer une date d'obtention du M2 plus tardive qui n'empêcherait pas la titularisation des lauréats de concours.

Force Ouvrière s'est fait confirmer que contrairement aux pressions exercées dans certaines académies, le CLES et le C2i2e n'étaient pas obligatoires pour la titularisation pour les lauréats 2010 et 2011.

Parce que personne ne peut commencer sa vie professionnelle dans de telles conditions, Force Ouvrière maintient ses revendications : abrogation de la mastérisation, temps de formation sur le temps de travail, pas un stagiaire sans tuteur, pas plus d'un tiers du service devant élèves. Les stagiaires, les personnels en ont assez de faire les frais de la RGPP.

Force Ouvrière sera reçu à la rentrée par Luc Chatel.

Montreuil, le 30 juin 2011



---

**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à défendre**  
**Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à gagner**  
**Force Ouvrière l'indépendance pour défendre les revendications**